



**Neuville  
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine  
de Lille

**VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du Jeudi 10 octobre 2019**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 4 octobre 2019

Secrétaire de séance : Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE

L'An deux mil dix-neuf, le 10 octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (23) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ, Monsieur Jimmy COUPÉ, Monsieur Philippe SIX (sorti à 19h50), Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ (arrivé à 19h15).

Excusés ou Absents : (10) Monsieur Thierry MARTIN (pouvoir donné à Mme Marylène HEYE), Madame Ghislaine HOUEL (pouvoir donné à M. Gérard REMACLE), Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU (pouvoir donné à M. Alain RIME), Monsieur Jérôme LEMAY (pouvoir donné à M. Philippe VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Éric DOCQUIER (pouvoir donné à M. Thierry VANELSLANDE), Madame Anne VÉRISIMO (pouvoir donné à Mme le Maire), Madame Apolline MIGNOT (pouvoir donné à Mme Marie-Stéphanie VERVAEKE), Monsieur Samuel DEVOYE, Monsieur Régis VALOUR, Monsieur Valère DORNEZ (pouvoir donné à Mme Sandrine PROUVOST).

---

#### **4 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2020**

Vu en commission n°1 le 30 septembre 2019.

Rapport de Monsieur Alain RIME, premier adjoint au maire chargé du budget, des finances, du contrôle de gestion, de la coopération territoriale et de la démocratie participative.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 et D. 2312-3 relatifs à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire.

- Considérant dès lors que dans les communes de plus de 10 000 habitants, l'exécutif local doit présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- la structure et la gestion de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, ainsi que la durée effective du temps de travail dans la commune.

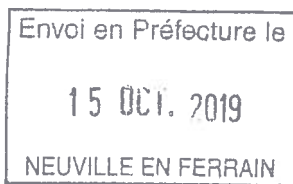
- Considérant le contenu du rapport produit sur les orientations budgétaires de la commune de Neuville-en-Ferrain pour 2020 présenté au conseil municipal et annexé à la présente délibération, document constitutif de la première étape du cycle de préparation budgétaire.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat sur ce rapport et d'exprimer son vote quant à l'adoption de celui-ci.

- **DEUX ABSTENTIONS (Monsieur Jean-Denis VOSSAERS et Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ), Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

  
Maire de Neuville-en-Ferrain  
Conseillère Départementale du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille



**Neuville-en-Ferrain**  
**BUDGET 2020 - DOB**



- ✓ **I - Le cadre du Débat d'orientation budgétaire**
- ✓ **II - Le calendrier prévisionnel de préparation budgétaire**
- ✓ **III - Quelques indicateurs macroéconomiques**
- ✓ **IV – La contractualisation avec l'Etat**
- ✓ **V - La section de fonctionnement**
  - ✓ V-i – L'évolution des dépenses et recettes de la commune jusqu'en 2018
  - ✓ V-ii – L'évolution des recettes
  - ✓ V-iii – L'évolution des produits fiscaux
  - ✓ V-iv – L'évolution des dépenses
  - ✓ V-v – Le respect de la contractualisation avec l'Etat
  - ✓ V-vi – Les frais de personnel
  - ✓ V-vii – La perspective pour 2020
- ✓ **VI - La section d'investissement**
  - ✓ VI-i – Un nouveau PPI 2020-2022
  - ✓ VI-ii – Typologie et évolution de l'endettement
  - ✓ VI-iii – La dette par habitant
  - ✓ VI-iv – La capacité de désendettement
- ✓ **VII - Synthèse des orientations proposées**



## **I - Le cadre du Débat d'orientation budgétaire**

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux communes de 3 500 habitants et plus l'organisation d'un débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article 107 de la loi NOTRe promulguée en 2015, complétée par le décret N° 2016-841 de juin 2016 ont précisé la forme et le contenu de ce débat. Ainsi, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette doit être présenté et pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comprend également des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, et à la durée effective du travail.

De plus, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022 contient de nouvelles règles. Doivent désormais être présentés les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

- Phase préalable et indispensable au vote du budget primitif 2020 qui interviendra le 5 décembre 2019.
- La présentation de ce rapport donne lieu à débat, dont il sera pris acte dans une délibération spécifique.



## II - Le calendrier prévisionnel de préparation budgétaire

- ✓ Rencontres avec les services entre le 2 et le 13 septembre 2019.
- ✓ Réunion de la première commission le 30 septembre 2019.
- ✓ Présentation des orientations lors du débat en Conseil du 10 octobre 2019.
- ✓ Séminaire des élus du groupe majoritaire le 4 novembre 2019.
- ✓ Arbitrage des subventions aux associations en séminaire le 5 novembre 2019.
- ✓ Présentation du projet de BP 2020 en groupe majoritaire le 18 novembre 2019.
- ✓ Commission spéciale budget le 25 novembre 2019.
- ✓ Adoption du BP 2020 lors du conseil du 5 décembre 2019.



### III – Quelques indicateurs macroéconomiques

✓ Les indicateurs Projet de Loi de Finances 2020 présenté le 27 septembre 2019 à la commission des finances :

- Croissance : + 1,4% pour 2019, + 1,3 % pour 2020 et 2021.
- Inflation : 1,3% en 2019, 1,3% en 2020, 1,4% en 2021.
- Déficit public : -3,1% en 2019, -2,2% en 2020.
- Dépenses publiques : 53,8% du PIB en 2019, 53,4% en 2020.  
augmentation en volume (hors inflation) : +0,7% en 2019 et 2020 (+25 Md€)
- Dette publique à 98,8% du PIB en 2019 et 98,7% en 2020.
- Suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers.



### III – Quelques indicateurs macroéconomiques (suite)

#### ✓ Les perspectives économiques de l'OCDE

Les perspectives économiques mondiales continuent de s'assombrir :

- Baisse de la croissance,
- Chute des investissements, effondrement des échanges commerciaux et chute de la production industrielle,
- Résistance de la consommation menacée par le ralentissement de la croissance de l'emploi,
- Tensions commerciales (droits de douane) et politiques (brexit) qui alimentent la croissance faible prolongée



#### **IV-i – La contractualisation avec l'Etat**

- ✓ Il s'agit d'un contrat de maîtrise de la dépense locale (+1,2%) pour la période 2018-2020 qui vise 322 collectivités territoriales dont les dépenses de fonctionnement dépassent les 60 millions d'euros.
- ✓ 71,12% ont signé le contrat (86,36% pour les Hauts de France).
- ✓ En France, 16 collectivités territoriales se sont portées volontaires, dont Neuville-en-Ferrain.





### IV-ii – La contractualisation pour Neuville-en-Ferrain

✓ Neuville-en-Ferrain bénéficie d'un facteur de modulation de 0,15 point au titre de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement réalisées entre 2014 et 2016 (-5,5%).

➤ Le taux d'évolution annuel a ainsi été fixé à 1,35%.

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
<b>Montant maximum des dépenses réelles de fonctionnement retenues au titre du contrat *</b>	10 929 993 €	11 077 548 €	11 227 095 €	11 378 661 €

Réalisé 2018 = 10 545 097 € soit une baisse de - 3,52%

\* ne sont considérés que les chapitres suivants : charges à caractère général, charges de personnel déduction faite des atténuations, autres charges de gestion, charges financières et charges exceptionnelles. Les dotations aux amortissements, les provisions, les atténuations de produits et les dépenses imprévues ne sont pas prises en compte.

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
<b>Emprunt minoré du remboursement du capital de dette</b>				
<b>Besoin de financement initial</b>	-929 400 €	-908 957 €	-350 650 €	-363 188 €
<b>Besoin de financement contractualisé</b>		-908 957 €	-650 650 €	-443 188 €

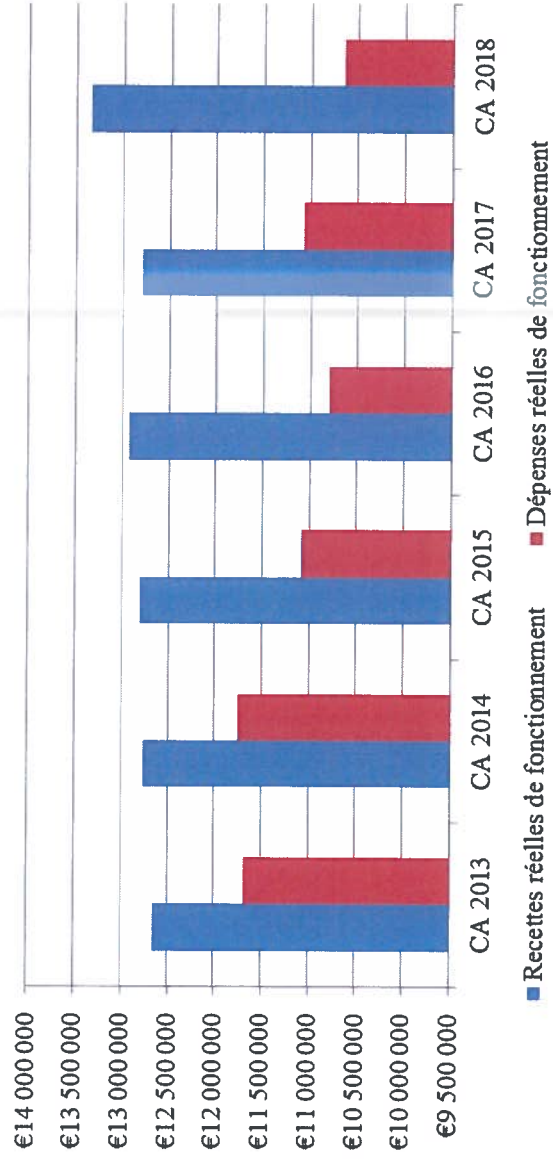
Réalisé 2018 = - 1 162 290€



Neuville-en-Ferrain  
BUDGET 2020 - DOB

**V - La section de fonctionnement**

**V-i - L'évolution des dépenses et des recettes de la commune**



## Neuville-en-Ferrain BUDGET 2020 - DOB



### V-ii – L'évolution des recettes

- ✓ Pas d'augmentation des taux de fiscalité directe locale (la taxe sur le foncier bâti a été baissée de 1% en 2018 et 2019).
- ✓ Une évolution des produits fiscaux estimée à 1 % et de nouvelles recettes liées à l'ouverture de nouveaux magasins de la ZAC du petit Menin en 2019, estimées à 133 000 €.
- ✓ La poursuite de l'exonération de la taxe d'habitation compensée par l'Etat par le biais du dégrèvement.
- ✓ Une baisse de la Dotation globale de fonctionnement liée à l'écrêtement, estimée à 130 000€ pour 2020.
- ✓ L'absence d'excédent de fonctionnement à reprendre au BP 2020 dans l'attente du vote du compte administratif 2019.
- ✓ Des tarifs qui évolueront en fonction du « panier du Maire ».



## V - La section de fonctionnement

### V-iii – L'évolution des produits fiscaux

#### **PREMIERE ESTIMATION DES BASES ET PRODUITS FISCAUX POUR 2020** **HYPOTHESE DE TRAVAIL SANS HAUSSE DES TAUX (base état 1259)**

TAXES	TAUX 2019	PRODUIT ATTENDU 2018	PRODUIT ATTENDU 2019	PREVISION 2020	EVOLUTION EN VALEUR ABSOLUE
-------	-----------	----------------------	----------------------	----------------	-----------------------------

Hypothèse d'une augmentation physique des bases de 1% en 2020

TAXE D'HABITATION	22,66%	1 617 018	1 657 126	1 673 697	16 571
TAXE FONCIERE / PROPRIETES BATIES	35,02%	4 297 255	4 213 957	4 256 097	42 140
+ OUVERTURES 2019 ZAC DU PETIT MENIN	35,02%			133 000	133 000
TAXE FONCIERE / PROPR. NON-BATIES	48,38%	17 078	17 320	17 493	173
		5 931 351	5 888 403	6 080 287	191 884



## V - La section de fonctionnement

### V-iv – L'évolution des dépenses

- ✓ Maîtrise de la masse salariale autour de 7 millions d'euros.
- ✓ Stabilisation des charges à caractère général par la recherche d'économies possibles, notamment dans le cadre de la mutualisation et des groupements de commande (nouveauautés 2019 : adhésion à la centrale d'achats de la MEL, groupement de commandes pour la vidéo protection et la protection des données)
- ✓ Maintien des crédits de subvention aux associations.
- ✓ Anticipation d'un doublement de la pénalité SRU et maintien des actions en faveur du logement social.
- ✓ Baisse de la subvention au CCAS (réduction du nombre d'assistantes maternelles)
- ✓ Réduction des intérêts de la dette (-35 000€, soit -7,8%).



## V - La section de fonctionnement

### V-v – Le respect de la contractualisation avec l'Etat

chapitres considérés dans le cadre de la contractualisation :	BP 2020
Charges à caractère général - 011	2 540 000 €
Charges de personnel - 012	7 000 000 €
Autres charges de gestion - 65	1 284 000 €
Charges financières - 66	415 000 €
Charges exceptionnelles - 67	4 500 €
<b>auxquels on déduit le chapitre :</b>	
atténuations de charges - 013	30 000 €
<b>DRF</b>	<b>11 213 500 €</b>

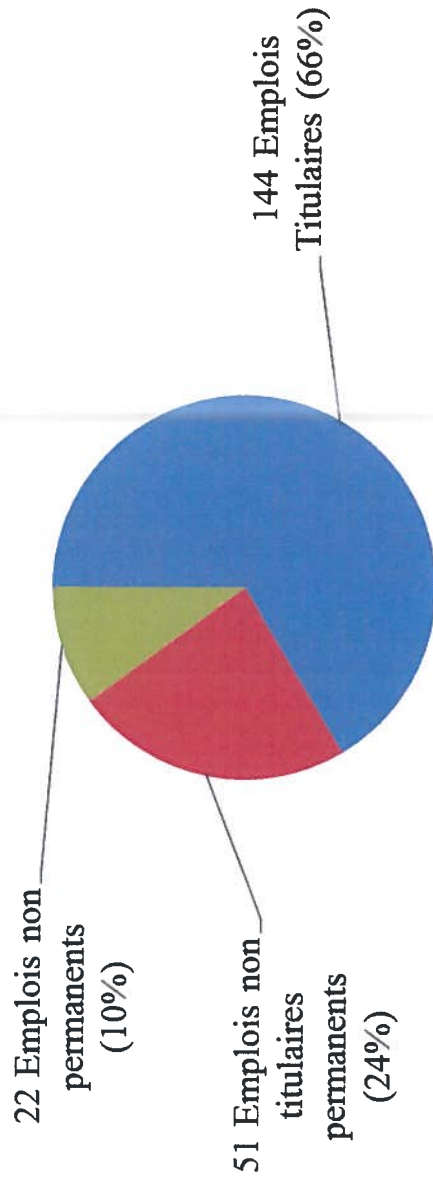
**Maximum autorisé 11 378 661 €**

Différentiel -165 161 €



**V-vi – Les frais de personnel**

**Structure des effectifs**



Au 31/12/2018 (données du compte administratif)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Titulaires				144		
Non titulaires permanents	6	1	6	51	5	1
Emplois non permanents				22		
<b>Total</b>				<b>217</b>		

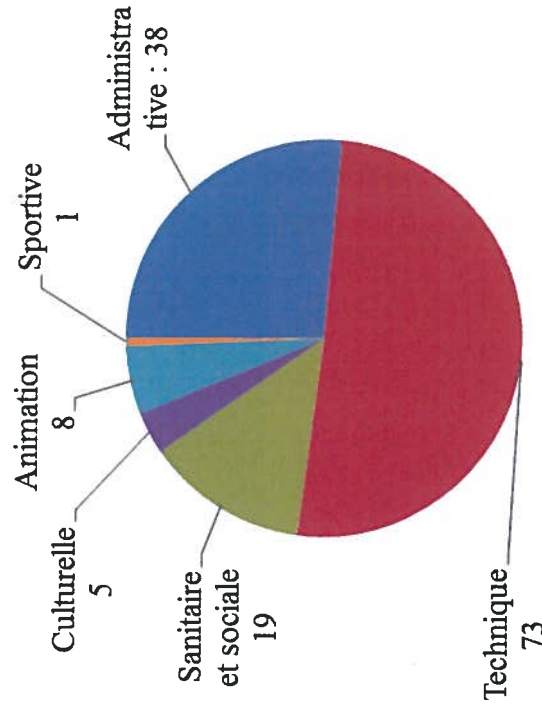
Les départs en retraite						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
- confirmés	6	1	6	10	5	1
- potentiels						6

✓ Chaque départ fera l'objet d'une étude afin de déterminer si l'agent doit être remplacé ou si une réorganisation peut être opérée sans remplacement

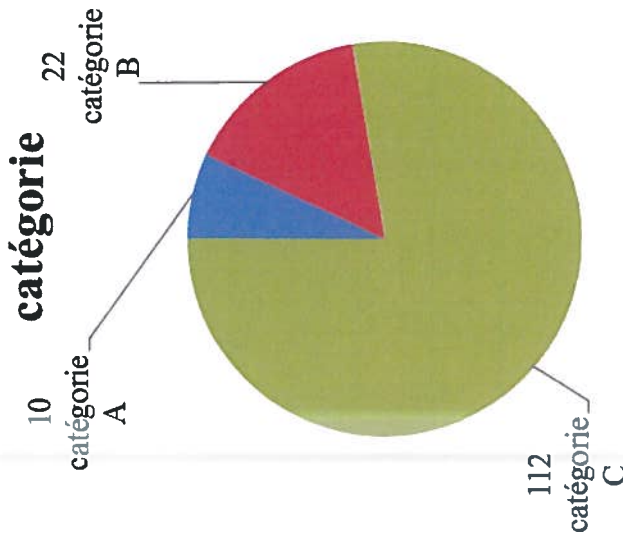


## V-vi – Les frais de personnel

### La répartition des fonctionnaires par filière



### La répartition des fonctionnaires par catégorie



- ✓ Le nombre de titulaires a baissé de 146 à 144 entre fin 2017 et fin 2018. Il s'agit de : - 2 postes en filière administrative, - 1 en filière technique, + 2 en filière culturelle et - 1 en filière sanitaire et sociale)
- ✓ A fin 2019, le nombre de titulaires est estimé à 155, soit une hausse en raison des postes d'adjoints techniques à temps non complet ouverts pour les agents périscolaires qui ont souhaité être stagiaires en 2019 (11 agents).

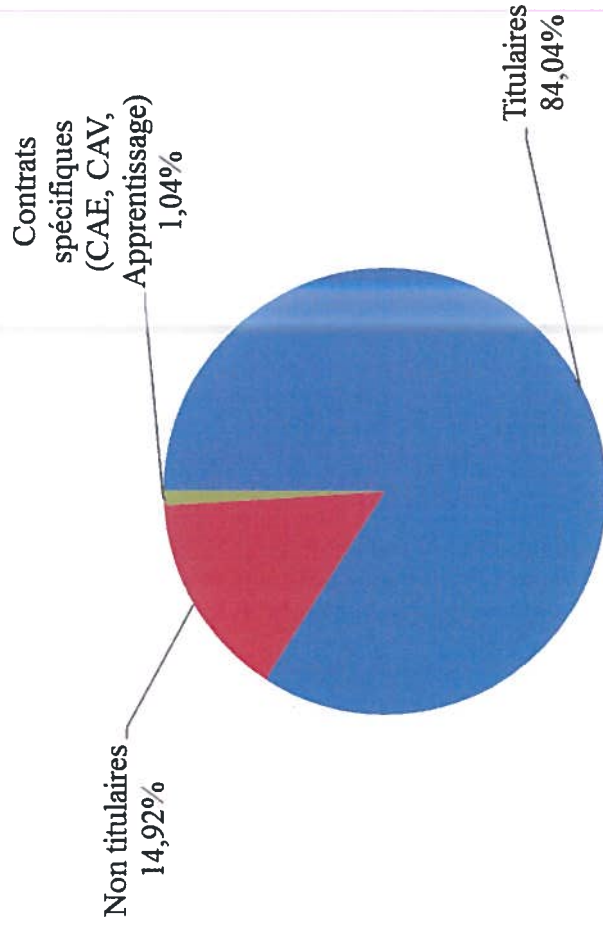




**Neuville-en-Ferrain**  
**BUDGET 2020 - DOB**

**V-vi – Les frais de personnel**

**Répartition des rémunérations brutes**

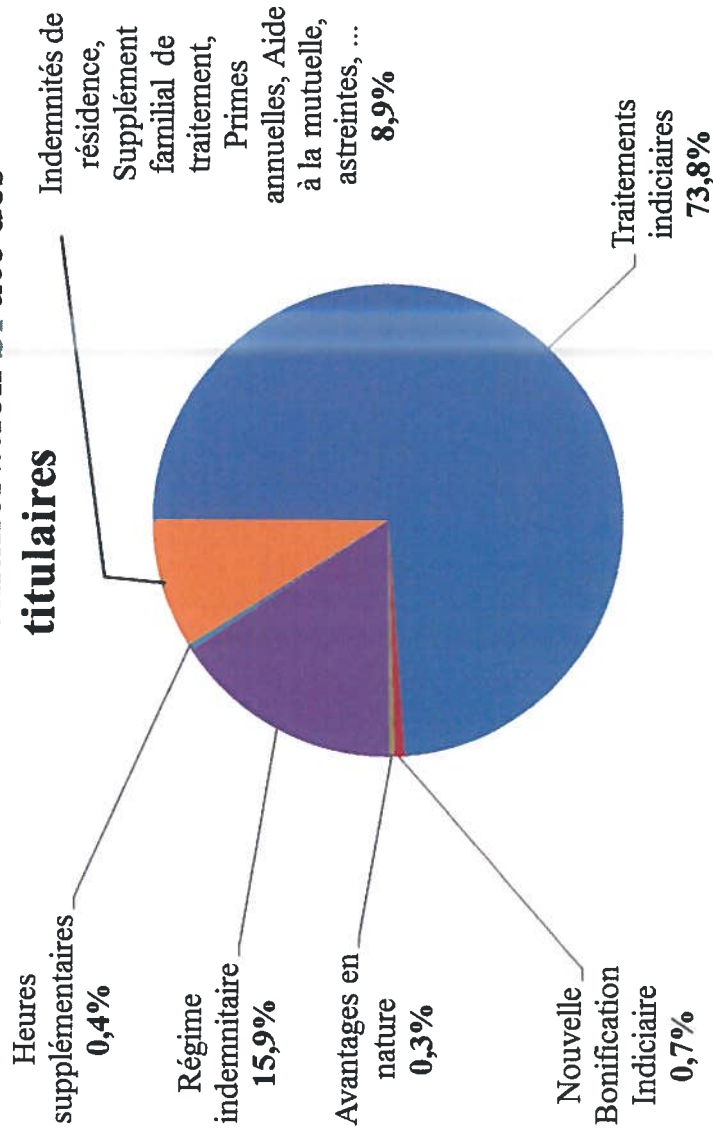


Année 2018 (données du compte administratif)	Rémunérations brutes 2018
Titulaires	4 118 214 €
Non titulaires	731 438€
Contrats spécifiques (PEC, CAV, Apprentissage)	51 212€
<b>Total</b>	<b>4 900 864€</b>



V-vi – Les frais de personnel

**Zoom sur la rémunération brute des titulaires**

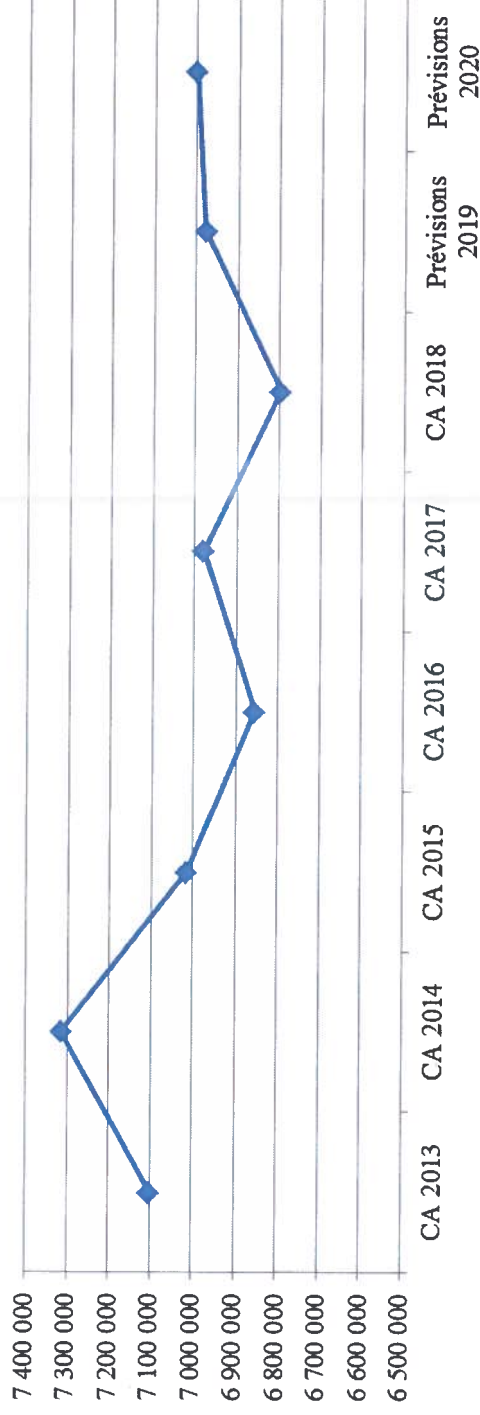


- ✓ La durée effective de travail dans la collectivité est de 1 607 heures. Les agents sont annualisés, le temps de travail est géré pour la majeure partie par une badgeuse.
- ✓ Les heures supplémentaires payées restent maîtrisées (0,5% en 2016, 0,6% en 2017, 0,4% en 2018).



**Neuville-en-Ferrain**  
**BUDGET 2020 - DOB**

## Chapitre 012

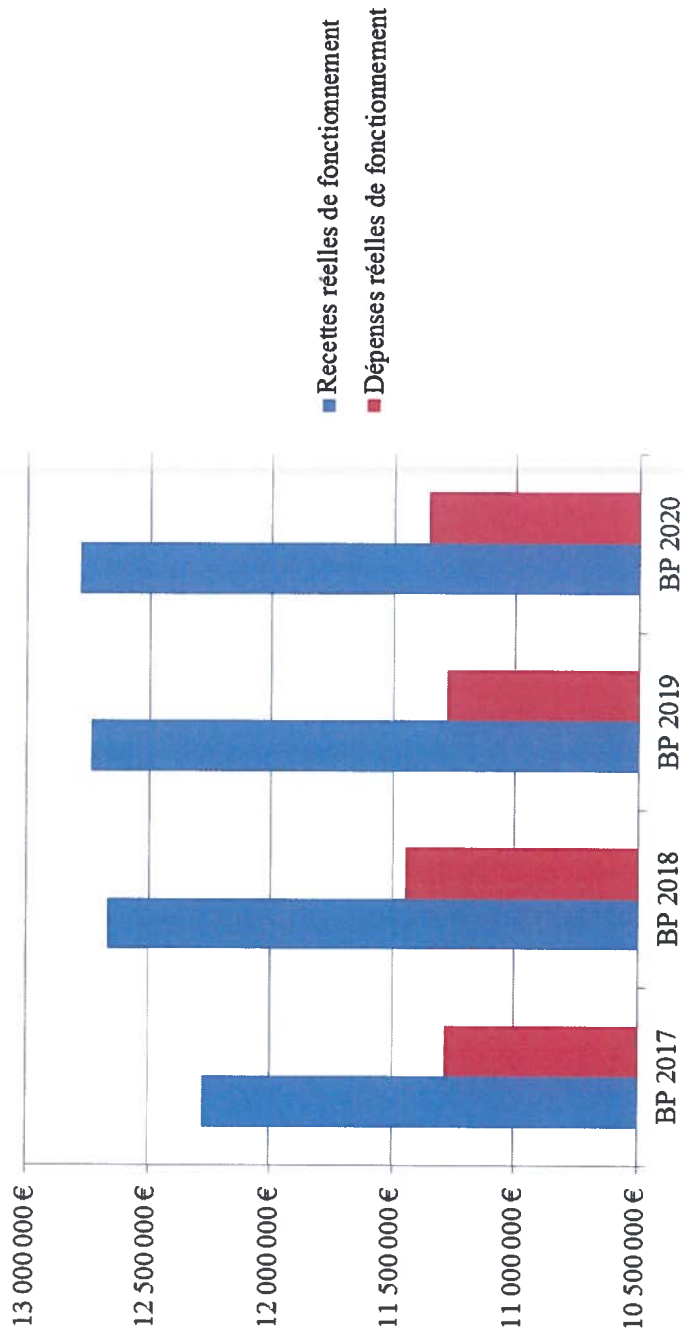


- ✓ **Maîtrise de la masse salariale autour des 7 millions d'euros, malgré les augmentations notamment liées :**
- au dispositif PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) qui a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière,
  - Au GVT
  - aux besoins de remplacement (maladie, maternité, retraite).



**Neuville-en-Ferrain**  
**BUDGET 2020 - DOB**

**V-vii – La perspective pour 2020**





## VI - La section d'investissement

- ✓ Un capital de dette de 803 187 € pour 2020.
- ✓ Des dotations aux amortissements estimées à 430 000€.
- ✓ Des recettes au titre du FCTVA estimées à 160 000 €.
- ✓ L'objectif d'un prélèvement d'au moins 1 020 000 €.
- ✓ La stabilité de l'endettement.
- ✓ Un emprunt d'un montant estimé à un maximum de 1 000 000 euros.
- ✓ Cadre de vie : 1 650 000€ pour 2020 (dont 200 000€ salle Malraux et 500 000€ pour la ferme du vert bois)
- ✓ Autres dépenses d'investissement : 520 000€ pour les autres services (dont 135 000€ pour l'équipement informatique des écoles)



## VI - La section d'investissement

### VI-i – Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2020-2022

➤ Construction d'un nouveau PPI 2020-2022, incluant les projets de rénovation de la ferme du Vert Bois et de la salle Malraux. Ce plan s'inscrit dans la continuité du précédent, avec notamment la poursuite des travaux à réaliser sur l'ensemble des bâtiments publics et la rénovation de l'éclairage public.

✓ L'objectif fixé est d'inscrire 10,6 millions d'euros de propositions nouvelles d'investissements de 2020 à 2022 :

- 2 millions pour la rénovation de la salle Malraux
- 5 millions pour le projet Ferme du Vert Bois
- 1,2 million par an, soit 3,6 millions pour les autres investissements

✓ Pour 2020, 1,8 million de propositions nouvelles pourra être inscrit en 1<sup>ère</sup> phase dès le vote du BP, avec la perspective d'augmenter cette somme au-delà de 3 millions d'euros en 2<sup>ème</sup> phase lors de la reprise des résultats 2019.

**Neuville-en-Ferrain**  
**BUDGET 2020 - DOB**



**Le financement du PPI s'appuiera sur les éléments suivants :**

- ✓ La poursuite de la hausse de l'autofinancement avec les dernières ouvertures d'enseignes de la ZAC du Petit Menin.
- ✓ Des dossiers de demande de subventions d'équipement à constituer, notamment auprès de l'Etat (DETR et DSIL), du département et de la MEL (fonds de concours).
- ✓ Un recours envisagé au mécénat.
- ✓ Un recours à l'emprunt globalement estimé à 3 millions d'euros envisagé sur la période 2020-2022, dont 1 million en 2020, permettant de maintenir l'encours de dette autour de 9 millions d'euros et la dette par habitant sous le seuil de 1 000€.

**Neuville-en-Ferrain**  
**BUDGET 2020 - DOB**



**VI-ii – Typologie et évolution de l'endettement**

✓ La dette est désormais uniquement composée de 17 emprunts à taux fixe. Un emprunt se terminera en février 2020.

ANNÉE	EMPRUNTS	NOUVEAUX EMPRUNTS	AMORTISSEMENT ACTUEL	NOUVEAUX AMORTISSEMENTS	INTÉRÊTS ACTUELS	NOUVEAUX INTERETS	ANNUITÉ	ENCOURS
2013	900 000		814 030		624 339		1 438 369	14 582 529
2014	85 000		852 553		625 991		1 478 544	13 815 124
2015	150 000		866 765		587 957		1 454 722	13 098 359
2016	260 000		915 070		555 000		1 470 070	12 443 289
2017			929 400		524 230		1 453 630	11 513 889
2018			1 162 291		489 663		1 651 954	10 351 597
2019		-	823 977		449 159		1 273 136	9 527 620
2020		-	803 187	-	414 825	-	1 218 011	8 724 434
2021		1 000 000	812 832	-	380 800	-	1 193 632	8 911 602
2022		1 000 000	758 292	66 666	346 759	20 241	1 105 050	9 153 310

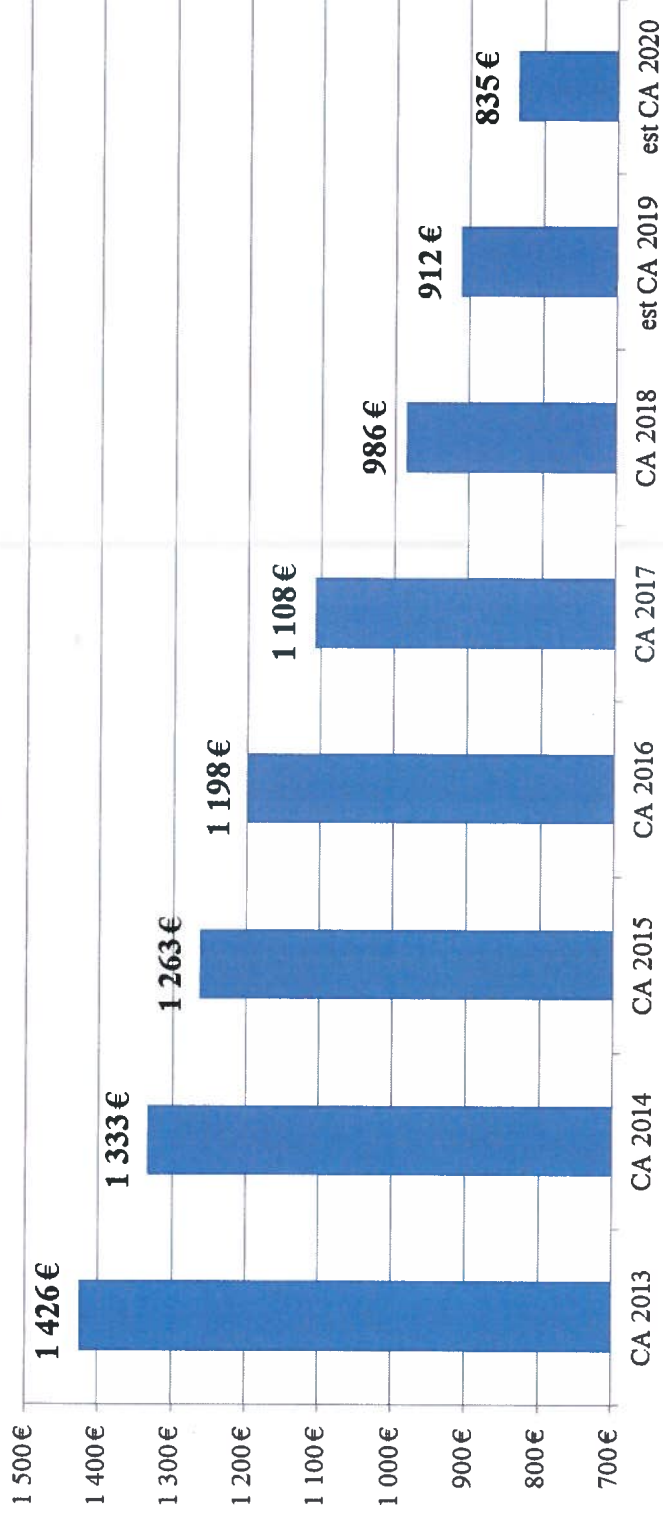




**Neuville-en-Ferrain**  
**BUDGET 2020 - DOB**

**VI-iii- La dette par habitant**

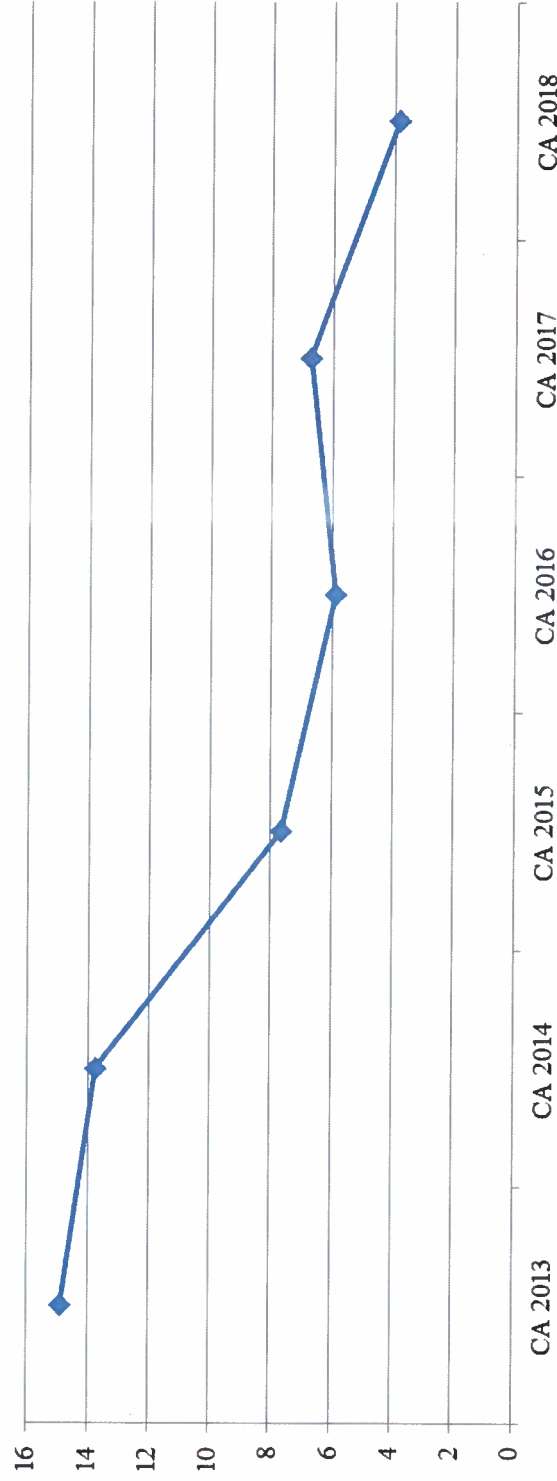
**Dette par habitant**





**Neuville-en-Ferrain**  
**BUDGET 2020 - DOB**

**VI-iv – La capacité de désendettement**



✓ L'objectif pour l'avenir est de maintenir la capacité de désendettement de la commune inférieure à 12 ans et ainsi respecter la « règle d'or ».



## VII - En résumé les orientations pour 2020

- ✓ Des incertitudes liées au contexte macro-économique.
- ✓ Respect de l'engagement pris dans la contractualisation avec l'Etat, prolongement de la politique menée depuis 2014.
- ✓ Maîtriser les crédits alloués afin de constituer une épargne.
- ✓ Mise en œuvre d'un nouveau PPI pour la période 2020-2022 incluant de nouveaux projets.
- ✓ Stabiliser l'endettement.
- ✓ Respecter l'engagement de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale.
- ✓ Poursuivre les mutualisations et les groupements de commandes sources d'économies d'échelle.
- ✓ Explorer toutes les pistes possibles pour identifier de nouvelles recettes et sources de financements.

**Neuville-en-Ferrain  
BUDGET 2020 - DOB**



**MERCI DE VOTRE ATTENTION !**